



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-328

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2021

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction des affaires juridiques et des droits des patients**

75-2021-06-28-00007 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté  
n°75-2020-10-19-003 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature  
de la direction générale (2 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2021-06-28-00007

Arrêté directorial modifiant l'arrêté  
n°75-2020-10-19-003 du 19 octobre 2020 portant  
délégation de signature de la direction générale

**Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°75-2020-10-19-003 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature de la direction générale**

**Le Directeur général  
de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeur du 22 juillet 2020 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la Direction générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n°75-2020-10-19-003 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature de la direction générale,

Vu l'arrêté ANADDG 2021-020008 du 5 mars 2021 affectant Mme Laëtitia LAVIGNE en qualité de directrice adjointe du département des ressources humaines à la Direction des Ressources du Siège (DRS)

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'article 3 de l'arrêté n°75-2020-10-19-003 susvisé, est modifié comme suit :

« Délégation de signature est donnée à Mme Séverine SAUNIER, directrice des ressources du Siège :

- pour tous les actes, arrêtés, décisions de toute nature ressortissant des attributions et du fonctionnement courant relatifs à la gestion des personnels non médicaux relevant du périmètre du Siège, de la DSI, de la DRCI, d'ACHAT et du CFDC.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Séverine SAUNIER, délégation est donnée, dans ce champ d'attribution de la direction des ressources du Siège, à Mme Laëtitia LAVIGNE, directrice adjointe du département des ressources humaines de la direction des ressources du Siège, pour les actes de fonctionnement courant.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laëtitia LAVIGNE, délégation est donnée à Mme Christelle VIEMONT, attachée d'administration hospitalière, à Mme Brigitte JOURDAN, adjoint des cadres hospitaliers pour les actes relatifs à la gestion des carrières et de la paie des personnels non médicaux relevant du domaine de compétence de la direction des ressources du Siège et à Mme Sophie FILLION, adjoint des cadres hospitaliers, pour les actes de fonctionnement courant.

- pour tous les actes, arrêtés, décisions de toute nature relevant des attributions et du fonctionnement courant relatifs à la gestion économique et financière relevant du périmètre de responsabilité du Siège et notamment pour la signature des bons de commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Séverine SAUNIER, délégation est donnée, dans ce champ d'attribution précité, à M. Olivier PARIS Directeur adjoint de la Direction des ressources du Siège et à M. Frédéric LOROTTE, ingénieur hospitalier, pour les actes de fonctionnement courant.


En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier PARIS et de M. Frédéric LOROTTE, délégation est donnée à Mme Huguette DULYMBOS et en son absence à M. Arnaldo DE SAO PEDRO, adjoints des cadres hospitaliers, pour les décisions de mise en paiement relevant du périmètre de responsabilité du Siège ».

**Article 2 :**

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

28 JUIN 2021



Martin HIRSCH